



LA CHARTE

Les objectifs du Conseil départemental des Jeunes sont :

- d'intéresser les collégiens d'Eure-et-Loir à la vie publique
- de leur permettre de réaliser des projets collectifs
- de faire remonter les idées des collégiens d'Eure-et-Loir, dans le but que soient mis en place des projets qui répondent aux attentes de l'ensemble des jeunes
- de renforcer les liens entre les collégiens et les adultes (personnel d'établissement et élus)
- d'apprendre aux jeunes à organiser leur pensée, et défendre leurs projets devant un groupe

Outre la mise en œuvre des projets concrets, les Conseillers départementaux Jeunes pourront par ailleurs, sur décision de l'Assemblée Départementale, être consultés pour avis sur des sujets qui les concernent directement.

Dans le cadre de leur mandat de deux ans, les Conseillers départementaux Jeunes s'interdisent toute prise de position politique, philosophique et religieuse.

Ils ont été élus Conseiller départemental Jeune. Ce mandat leur confère des droits, mais aussi des devoirs. Ils s'appliqueront à les honorer, dans le respect des règles de fonctionnement du Conseil départemental des Jeunes et pour le bien de tous.

ENGAGEMENT A ETRE :

DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX JEUNES

décidés à :

- Servir l'intérêt général,
- Connaître et respecter les institutions républicaines et leur fonctionnement,
- Comprendre la démocratie locale et la citoyenneté pour mieux les vivre et pour mieux les faire partager,
- A s'intéresser à la vie publique, à celle de notre collège, de notre canton, de notre Département.

DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX JEUNES RESPONSABLES DE LEURS ACTES

Dans notre action au sein du Conseil départemental des Jeunes, nous devons :

- Être le porte-parole de notre collège,
- Respecter le règlement du Conseil départemental des Jeunes
- Être présents aux séances plénières, aux réunions de travail, et aux rencontres du Conseil départemental des Jeunes tout au long de notre mandat, et prévenir en cas d'absence la Coordinatrice du Conseil départemental des Jeunes,
- Concrétiser nos idées et aider les idées des autres à se réaliser,

- Contribuer activement à la réussite de l'action collective des Conseillers Juniors par notre réflexion et notre travail.

Dans notre action au sein de notre collège, nous devons :

- Informer les autres collégiens de l'action du Conseil départemental des Jeunes, et les y associer,
- Proposer dans notre collège des actions concrètes en rapport avec les projets décidés dans le cadre du Conseil départemental des Jeunes.

DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX JEUNES OUVERTS AUX AUTRES

Engagés à :

- Être attentifs et à l'écoute des préoccupations de tous les collégiens,
- Représenter tous nos camarades, exprimer leurs idées même si elles sont différentes des nôtres,
- Faire appel, chaque fois que nous en éprouvons le besoin, à l'aide et aux conseils des personnes de l'équipe d'animation du Conseil départemental des Jeunes, de notre chef d'établissement et de notre personne-relais.
- rencontrer la personne-relais notamment après chaque séance plénière et chaque réunion de travail.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL JEUNE ET LA PERSONNE-RELAIS

Nous nous engageons à :

- Donner connaissance à l'ensemble des personnes fréquentant l'établissement de notre identité et de notre fonction en l'affichant dans un lieu de passage
- Afficher dans l'établissement les comptes-rendus, et différents courriers, du Conseil départemental des Jeunes
- Nous rencontrer entre deux séances du Conseil départemental des Jeunes pour réfléchir sur l'évolution et la mise en place dans l'établissement des projets des jeunes conseillers

Les deux Conseillers départementaux jeunes ont approuvé la présente charte.

Le principal, le directeur et la personne-relais du collège en ont également pris connaissance.

Nous avons pris connaissance de cette charte et nous engageons à la respecter en apposant notre signature :

Les Conseillers départementaux Jeunes :

Nom, Prénom

Nom, Prénom

La personne-relais,
Nom, Fonction

Le Responsable du collège,
Nom